

GUIDE PRATIQUE

Comment rédiger votre courrier d'opposition

au projet de parc éolien Luminus situé à Emptinal le long de la N4

⚠ **Date limite : 27 mai 2025 avant 11h00 — Ne tardez pas !**

1. Comment envoyer votre courrier ?

Vous pouvez envoyer votre lettre de deux façons :

- **Par e-mail** : urbanisme@hamois.be
- **Par courrier postal** : Administration communale de Hamois, Service Urbanisme, rue du Relais 1, 5363 Emptinne

Conseil : l'envoi par e-mail est plus sûr pour respecter la date limite. Si vous envoyez par la poste, faites-le au plus tard le 24 mai pour être certain d'arriver à temps.

2. Que doit contenir votre courrier ?

Votre lettre doit impérativement mentionner :

- Vos nom, prénom, adresse complète et date
- Les raisons de votre opposition au projet

Si vous avez des raisons personnelles, exprimez-les librement — c'est précieux ! Si vous manquez d'arguments, les sections suivantes vous donnent les éléments essentiels à reprendre. Plus votre lettre est personnalisée, plus elle aura de poids.

3. Les arguments à utiliser dans votre courrier

Les termes listés ci-dessous sont des mots-clés réglementaires. Utilisez-les tels quels dans votre lettre : ils ont une valeur juridique précise et seront reconnus par les autorités.

3.1 L'encerclement

C'est l'argument le plus fort dans notre situation. Natoye, Braibant et Ciney sont déjà entourés de parcs éoliens :

- Au nord : Assesse
- À l'ouest : axe E411
- Au sud : Ciney (Sovet)

Si ce projet aboutit, **l'axe de vue à l'ouest de ces villages et habitations** sera définitivement fermé. C'est cet axe qui doit absolument être protégé.

Ajoutez aussi que les éoliennes, de 250 m de hauteur, seront équipées d'un balisage lumineux puissant et permanent (jour et nuit), ce qui amplifiera considérablement leur impact visuel.

3.2 Le cadre de vie

Le cadre de référence wallon vous reconnaît explicitement le droit à un paysage en partie protégé de l'éolien. Ce n'est pas une opinion : c'est inscrit dans le règlement. Réclamez ce droit auprès des autorités compétentes dans votre courrier.

3.3 Le principe de regroupement

Réglementairement, les nouveaux parcs éoliens doivent venir renforcer les parcs déjà existants. Ce projet ne respecte pas ce critère : il s'implante de manière isolée, sans lien avec un parc existant.

Attention : si ce projet est autorisé, le principe de regroupement jouera ensuite en faveur de l'implantation d'autres éoliennes le long de la N4. **C'est pourquoi il faut s'y opposer maintenant. Ne pas baisser les bras !**

3.4 La covisibilité

Le cadre de référence wallon impose une distance minimale de 6 km entre parcs éoliens dans notre zone. Ce critère de covisibilité n'est pas respecté pour plusieurs parcs simultanément :

- Sovet : 4,4 km — 8 éoliennes existantes
- Spontin (côté est de la N4) : 5 km — 3 éoliennes à l'étude
- Assesse (zoning) : 5,3 km — 4 existantes + 1 autorisée
- Salazine : 5,3 km — 5 existantes + 8 à l'étude ou autorisées
- Ciney (le long de la N4) : 6 éoliennes en cours de procédure à 3 km au sud

3.5 Le paysage

Le paysage situé dans le périmètre immédiat du projet est exceptionnel. Il est rempli de PIP (périmètres d'intérêts paysagers), une désignation officielle qui témoigne de la valeur paysagère reconnue de la région. Soulignez-le explicitement dans votre courrier.

3.6 Le patrimoine

La région est exceptionnellement riche sur le plan patrimonial. Citez les éléments proches du site :

- Skeuvre : chapelle de Skeuvre et château de Champignac
- Stée : château-ferme, ferme et chapelle Saint-Roch
- Chapelle du Tronnoi
- Ferme du Bâtiment
- Vallée du Bocq
- Château de Halloy
- Place Monseu à Ciney — depuis laquelle les 3 éoliennes seront clairement visible
- ...

3.7 Le tourisme

Si vous avez un gîte, un restaurant ou une autre activité touristique, mentionnez-le impérativement. Précisez que :

- Le Sentier d'Art passe précisément à l'endroit où le projet veut s'implanter
- Le RAVeL et plusieurs chemins de promenade remarquables seront très fortement impactés par ce projet industriel

3.8 La biodiversité

Avez-vous observé des animaux particuliers dans la zone : rapaces, chauves-souris, cigognes noires, etc. ? Signalez-le dans votre courrier, avec autant de détails que possible (espèce, fréquence, période, photos, géolocalisation,...). Ces observations ont une valeur réglementaire.

4. Conseils pour maximiser l'impact de votre lettre

- Personnalisez votre texte : vous avez une terrasse exposée aux vues ? Une propriété directement impactée ? Un sentiment d'étouffement et d'oppression déjà bien présent ? Dites-le.
- Utilisez les termes soulignés dans ce guide : ils ont une portée juridique et administrative reconnue.
- Soyez concis mais précis : inutile d'écrire des pages. Une lettre d'une page bien argumentée vaut mieux qu'un texte long et imprécis.
- Chaque lettre compte : plus il y a de réclamations individuelles, plus la pression sur les décideurs est forte. Motivez vos voisins !

| *Une lettre type vous est fournie page suivante. Vous pouvez l'utiliser telle quelle ou la modifier.*

➤ **Envoyez votre courrier avant le 27 mai 2025, 11h00.**

Merci pour votre engagement !

De son côté, le comité d'action www.natoyeabesoindeto.be se mobilise juridiquement pour nous défendre !

Votre Prénom NOM
Votre adresse
prenom.nom@email.be
GSM:

Administration communale de Hamois
Service Urbanisme
Rue du Relais 1
5363 Emptinne

Natoye, le 20 mai 2025

Objet : Réclamation et opposition au projet Luminus de parc éolien situé à Emptinal le long de la N4 — enquête publique

Madame, Monsieur le Fonctionnaire délégué,
Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal,

Par la présente, je soussigné(e) Prénom NOM, domicilié(e), souhaite formuler une réclamation et une opposition formelle au projet de parc éolien composé de 3 éoliennes envisagé le long de la N4 sur le territoire des communes de Hamois (2 éoliennes) et Ciney (1 éolienne), dans le cadre de l'enquête publique en cours.

1. Encerclement et sentiment d'enfermement

Ce projet s'inscrit dans un contexte d'encerclement progressif et documenté de nos villages. Les localités de Natoye, Braibant et Ciney sont d'ores et déjà entourées de parcs éoliens existants ou en projet : au nord (Assesse), à l'ouest (axe E411) et au sud (Sovet). L'implantation d'éoliennes supplémentaires le long de la N4 viendrait compléter cet encerclement en fermant l'unique axe de vue encore préservé à l'ouest de ces villages et habitations. Cet axe de vue doit absolument être protégé.

Je tiens en outre à souligner que ces éoliennes, de par leur hauteur d'environ 250 mètres, seront obligatoirement équipées d'un balisage lumineux puissant et permanent, de jour comme de nuit. Cela amplifiera considérablement leur impact visuel sur le cadre de vie des habitants.

2. Cadre de vie et paysage

En tant que riverain(e), je rappelle que le cadre de référence wallon en matière d'éolien reconnaît explicitement mon droit à un paysage en partie protégé de l'éolien. Le paysage situé dans le périmètre immédiat du projet est exceptionnel : il est parsemé de nombreux périmètres d'intérêts paysagers (PIP). Ce caractère remarquable doit être pleinement pris en compte dans l'évaluation du projet.

3. Non-respect du principe de regroupement

Réglementairement, les nouveaux parcs éoliens sont censés venir renforcer les parcs existants. Or, ce projet ne répond pas à ce critère : il s'agit d'une implantation isolée, sans lien avec un parc existant. Le principe de regroupement n'est donc pas respecté. À l'inverse, si ce projet voit le jour, il constituera un précédent facilitant l'implantation de nombreuses éoliennes supplémentaires le long de la N4, aggravant définitivement l'encerclement de nos villages.

4. Non-respect du critère de covisibilité

Le cadre de référence wallon impose une distance minimale de 6 km entre parcs éoliens construits ou en projet dans notre zone. Or, plusieurs parcs proches ne respectent pas ce seuil :

- Sovet : 4,4 km, 8 éoliennes existantes
- Spontin (côté est de la N4) : 5 km, 3 éoliennes à l'étude
- Assesse (zoning) : 5,3 km, 4 éoliennes existantes et 1 autorisée
- Salazine : 5,3 km, 5 éoliennes existantes et 8 à l'étude ou autorisées
- Ciney (le long de la N4) : 6 éoliennes en cours de procédure à 3 km au sud

Le principe de covisibilité n'est donc pas respecté, et ce pour plusieurs parcs simultanément.

5. Patrimoine et tourisme

La région concernée est exceptionnellement riche sur le plan patrimonial : château de Champignac (Skeuvre), chapelle de Skeuvre, château-ferme de Stée, chapelle Saint-Roch, chapelle du Tronnoi, ferme du Bâtiment, vallée du Bocq, château de Halloy, Place Monseu à Ciney — depuis laquelle les trois éoliennes seraient clairement visibles — et bien d'autres éléments encore.

Par ailleurs, le Sentier d'Art traverse précisément la zone d'implantation envisagée. Le RAVeL et plusieurs chemins de promenade remarquables seraient très fortement impactés par ce projet à caractère industriel, au détriment de l'attractivité touristique de la région.

6. Biodiversité

La zone concernée abrite une biodiversité remarquable. J'ai personnellement observé la présence régulière de [compléter : ex. chauves-souris, rapaces, cigognes noires, etc.] à proximité immédiate du site pressenti. Ces espèces, souvent protégées, n'ont pas fait l'objet d'une évaluation suffisante dans le dossier soumis à enquête.

Conclusion

Pour l'ensemble des raisons exposées ci-dessus — encerclement, non-respect du principe de regroupement, non-respect des distances de covisibilité, atteinte au cadre de vie et au paysage, impact sur le patrimoine, le tourisme et la biodiversité — je m'oppose fermement à ce projet et demande instamment aux autorités compétentes de ne pas lui accorder les autorisations sollicitées.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Prénom NOM

Signature :

Note : N'hésitez pas à personnaliser cette lettre en ajoutant vos observations personnelles (terrasse exposée aux vues, animaux observés, activité touristique, etc.). Plus la lettre est personnelle, plus elle a d'impact.